

2025/51

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0041/2025

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 041-214102352-20250916-2025041-AR

S²LOW

**Objet : Arrêté de police de circulation pour réfection et aménagement du trottoir devant le 1 bis
Rue Camille Pasquier**

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que les travaux de réfection et d'aménagement du trottoir devant le 1 bis rue Camille Pasquier à SARGÉ SUR BRAYE sont nécessaires,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation des piétons sera interdite sur le trottoir devant le 1 bis rue Camille Pasquier à SARGÉ SUR BRAYE pendant la durée des travaux prévues à **partir du 18 septembre 2025** pour 7 jours calendaires

Article 2 : Pendant cette période, les piétons sont invités à prendre le trottoir d'en face.

Article 3 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par les agents communaux.

Article 4 : Monsieur l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

Fait à Sargé sur Braye, le 16 Septembre 2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

**Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture**

le 16/09/2025

Et de la publication, le 17/09/2025

René Le Maire,

Le Maire Adjoint,

René PAVÉE

